



2015 / 2

Mars 2015

Informations périodiques de la Municipalité

Hermenches informe

<http://www.hermenches.ch>

Sommaire :

- Mémento
- Election du 8 mars 2015
- Conseil général
- Escomptes impôt 2014
- Déjections chiens
- Congélateur /place de parc
- Horaire d'été déchèterie
- Drapeau de la commune
- Cours de gymnastique

Mémento

Le jeudi 16 avril : Conseil Général à 20 h. au collège

Le vendredi 29, samedi 30, dimanche 31 mai : tour de jeunesse au battoir

Rappel : le 1er mardi de chaque mois, une soirée « jeux de société » se tient au collège dès 19h30

Résultat de l'élection complémentaire du 8 mars 2015

Lors des dernières votations-élections M. Raphaël Morel a été élu comme municipal en remplacement de M. Gérald Fiaux qui a été au service de sa commune pendant 8 ans et que nous remercions vivement pour le travail réalisé.

Ses dicastères : Police des constructions - Urbanisme - Terrains communaux - Police - PC, seront repris tels quels par son successeur.

Nous sommes heureux d'accueillir M. Raphaël Morel dans notre équipe municipale, et lui souhaitons beaucoup de succès dans ses nouvelles tâches.

Conseil général

Jeudi 16 avril à 20h00

Il y sera traité des préavis suivants :

Préavis 1 / 2015 - Modification des statuts de l'Association Intercommunale Scolaire de Moudon, Lucens et Environs (AISMLE).

Préavis 2 / 2015 - Statuts de l'Association des communes du district de la Broye-Vully - Fusion de l'organisation de la Protection Civile.

Préavis 3 / 2015 - Demande d'un crédit d'investissement de frs 25'000.- pour le remplacement de la chaudière du collège.

Nous rappelons que toute personne peut assister au Conseil en qualité d'auditeur ou se faire assermenter si elle bénéficie des droits civiques.

Venez en auditeur ou faites-vous assermenter et participer aux décisions concernant votre commune.

Pour en savoir plus, vous pouvez consulter le site internet «hermenches.ch ». vous y trouverez les préavis ainsi que les différents règlements communaux.

Ouverture des bureaux communaux :

Greffes municipal, Contrôle des habitants : mardi de 17h30 à 19h45 et jeudi de 08h30 à 12h00

021 905 63 70 / admin@hermenches.ch

Bourse communale :

sur rendez-vous au 079 695 30 76

bourse@hermenches.ch

Escompte impôt communal 2014

Remboursement d'une part de l'impôt communal

Nous vous rappelons que vous avez la possibilité de vous faire rembourser 6 % des acomptes de l'impôt communal payés dans les délais fixés par le Canton. Nous vous communiquons les règles qui seront appliquées pour les impôts 2014 :

L'acompte doit avoir été payé à l'échéance officielle (12 tranches)

Le contribuable doit être domicilié à Hermenches en résidence principale au 01.01.2014 **et** au 31.12.2014.

Pratiquement, nous vous demandons de remettre au boursier communal (boîte aux lettres du collège ou sur rendez-vous au 079 695 30 76) :

Une copie du document «**Relevé de compte (BVR+)**» reçu fin janvier 2015 (fourre impôts 2014)

Une copie du document «**Calcul des acomptes 2014**» reçu courant décembre 2013.

Un numéro de compte (CCP ou banque) pour le paiement.

Le délai pour le remboursement est fixé au 30 juin 2015.

Déjections des chiens

Le nombre de chiens dans notre village a fortement augmenté. Ceci nous a incité à mettre à disposition des poubelles ad hoc dans plusieurs endroits du territoire communal. Nous remercions les propriétaires de chien de ramasser et déposer les crottes de leur animal dans ces poubelles afin de respecter les autres usagers et les cultures.

Congélateur public / places de parc

Le congélateur public a encore des cases vides à disposition au prix de 50.- par année.

Nous avons aussi des places de parc disponibles au Chemin de Vallin à 30.- par mois.

Pour la location, adressez-vous au bureau communal

ou à M. Rod Trauffler (078 630 06 55) ou sur internet à : syndic@hermenches.ch

Horaire d'été de la déchèterie

Dès le jeudi 2 avril, la déchèterie de Villars-Mendraz sera ouverte selon les horaires suivant :

Mercredi de 13h 30 à 15h00

Jeudi de 17h à 18h 30

Samedi de 9h30 à 11h30.

Les responsables sur place vous renseignent et vous aident à trier vos déchets.

Drapeau de la commune

La fête de l'Abbaye aura lieu cet été au village. Vous aurez peut-être envie d'avoir un drapeau de la commune d'Herminches pour décorer votre maison. Nous en avons commandé un exemplaire qui sera exposé dans la salle du rez au collège. Vous pourrez en commander au bureau communal ou auprès de la syndique au prix de frs 75.00. Selon le nombre de commande, nous pourrions négocier un rabais.

Nouveauté ! gymnastique à Herminches

Un cours de PILATES et de Body sculpt va être mis sur pied tout prochainement à Herminches, au collège, le vendredi matin. Les personnes intéressées peuvent s'adresser à M.Rod Trauffler (078 630 06 55) ou à Mme Nathalie Rouge au 078 629 52 72 pour avoir des renseignements ou pour une inscription préalable.

La Municipalité souhaite de joyeuses fêtes de Paques à tous